

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 58336 B1** (51) Cl. internationale : **A01G 9/14; A01G 13/02**
- (43) Date de publication : **31.08.2023**

(21) N° Dépôt : **58336**

(22) Date de Dépôt : **27.11.2020**

(71) Demandeur(s) : **Daios, Asterios, F. Kokkinou 22A 59200 Naoussa (GR)**

(72) Inventeur(s) : **Daios, Asterios ; Daios, Dimitrios**

(74) Mandataire : **TOUNINA CONSULTING**

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : EP20210289.3

(54) Titre : **FEUILLE ALLONGÉE POUR RECOUVRIR DES PLANTES CULTIVÉES**

(57) Abrégé : La présente invention concerne une feuille allongée (1) destinée à recouvrir des plantes cultivées (2), avec un film de base (3) en plastique, dans laquelle une zone d'aération (5) s'étendant dans la direction longitudinale de la feuille (L) et comportant une pluralité d'ouvertures d'aération (6) est prévue dans la zone centrale (4) du film de base (3), dans laquelle au moins une ouverture d'aération (6) comprend deux coins opposés (29, 20) de l'ouverture d'aération (6) dans une direction transversale (Q) de la feuille (1) s'étendant au moins substantiellement orthogonalement à la direction longitudinale de la feuille (L).

Revendications :

1. Feuille allongée (1) pour couvrir les plantes cultivées (2), avec un film de base (3) en plastique,
5 dans laquelle une zone de ventilation (5) s'étendant dans la direction longitudinale de la feuille (L) et ayant une pluralité d'ouvertures de ventilation (6) est prévue dans la zone centrale (4) du film de base (3),
10 dans laquelle au moins 60 % des ouvertures de ventilation (6) comprennent deux coins opposés (29, 20) de l'ouverture de ventilation (6) dans une direction transversale (Q) de la feuille (1) s'étendant au moins sensiblement orthogonalement à la direction longitudinale de la feuille (L),
15 une formation qui est allongé au moins sensiblement dans la direction transversale (Q) et
sont au moins sensiblement en forme de losange.
- 20 2. Feuille selon la revendication 1, caractérisée en ce que les coins opposés (29, 30) sont chacun conçus pour être pointus ou arrondis.
3. Feuille selon l'une des revendications 1 à 2, caractérisée en ce que l'ouverture de ventilation (6) comprend une longueur maximale d'au moins 1 mm, de préférence entre 2 mm à 200 mm, plus préférentiellement entre 4 mm à 80 mm, et/ou que l'ouverture de ventilation (6) comprend une largeur maximale d'au moins 0,5 mm, de préférence entre 1 mm à 100 mm, plus préférentiellement entre 2 mm à 40 mm.
25
4. Feuille selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce qu'un film de couverture (9) en matière plastique, s'étendant dans la direction longitudinale du film de base (3), est appliquée sur la zone de ventilation (5) de manière à former des espaces libres (11) pour un échange d'air, le film de couverture (9) étant soudé solidement au film de base (3) sur plusieurs zones de jonction (10) se succédant dans la direction longitudinale de la feuille (L).
30
5. Feuille selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la zone de jonction (10) est conçue pour être inclinée, au moins dans certaines zones, par rapport à un point de départ de soudure (12) et un point d'arrivée de la soudure (13) par rapport à la direction transversale (Q) s'étendant orthogonalement à la direction
35

longitudinale de la feuille (L), en particulier, la ligne reliant le point de départ de la soudure (12) au point d'arrivée de la soudure (13) forme avec la direction transversale (Q) un angle d'au moins 5°, de préférence entre 5° et 70°, encore plus préféra- blement entre 30° et 50°.

5

6. Feuille selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que la zone de ventilation (5) comprend une pluralité de sections de ventilation (17) voisines, dispo- sées les unes derrière les autres dans la direction longitudinale de la feuille (L), au moins une section de ventilation (17) comprenant au moins une ouverture de venti-
10 lation (6), en particulier au moins une zone de jonction (10) étant disposée entre des sections de ventilation (17) voisines et/ou en particulier une section de ventilation (17) étant entourée d'au moins deux sections de jonction (10) et/ou de soudures (14).

7. Feuille selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que la section
15 de ventilation (17) comprend une pluralité d'ouvertures de ventilation (6), de préfé- rence de forme au moins sensiblement identique, en particulier entre 2 à 30, de pré- férence entre 3 à 10, en particulier dans laquelle les ouvertures de ventilation (6) sont disposées en rangées, de préférence en rangées s'étendant parallèlement à la direction longitudinale de la feuille (L).

20

8. Feuille selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que le film de base (3) a une largeur comprise entre 0,5 et 40 m, de préférence entre 1 et 20 m, de préférence entre 1,5 et 15 m, et/ou en ce que le film de couverture (9) a une largeur d'au moins 10 cm, de préférence entre 10 cm et 2 m, plus préférentiellement entre
25 0,4 et 1 m.

9. Feuille selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que la feuille (1) a une longueur d'au moins 1 m, de préférence comprise entre 2 et 1000 m, plus préférentiellement entre 10 et 800 m.

30

10. Feuille selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisée en ce que la somme des surfaces de toutes les ouvertures de ventilation (6) correspond à au moins 1 %, de préférence entre 1,1 % et 3 %, de la surface totale du film de base (3).

35 11. Utilisation d'une feuille (1) selon l'une des revendications précédentes dans le secteur agricole, de préférence pour la couverture de plantes cultivées (2), de

préférence pour la protection contre la pluie et/ou les intempéries et/ou pour la ventilation et/ou l'aération de la zone couverte.